



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

centres d'information jeunesse

Question écrite n° 91816

## Texte de la question

M. Pierre-Alain Muet attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse et des solidarités actives sur l'avenir des structures de l'information jeunesse. Le centre régional information jeunesse de Rhône-Alpes (CRIJ) anime un réseau de 22 bureaux d'information jeunesse et de 107 points information jeunesse, répartis dans les 8 départements. Ce service d'information a pour but d'apporter aux jeunes des réponses à l'ensemble des questions qui se posent à eux concernant le domaine social et professionnel, l'orientation, la formation, la santé, le logement. L'information jeunesse a, depuis l'origine, bénéficié du soutien de l'État. Or cette mission de service public est aujourd'hui mise en cause par les diminutions significatives des dotations de l'État, touchant principalement les échelons locaux et départementaux. L'information jeunesse de Rhône-Alpes a reçu à ce jour plus de 400 000 visiteurs. Il lui demande en conséquence des précisions quant aux intentions du Gouvernement dans ce domaine et des garanties quant à la pérennité de l'information jeunesse.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre-Alain Muet](#)

**Circonscription :** Rhône (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 91816

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** Jeunesse et solidarités actives

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 octobre 2010, page 11563

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)